



MODIFICATIONS DES FRAIS D'UTILISATION DES DÉPOTOIRS DE LA NATION

Le 23 novembre 2021

Lors de la réunion du lundi 6 décembre 2021, le Conseil de la Municipalité de La Nation va considérer l'adoption du nouveau règlement 131-2021 proposé par le département de l'environnement. Ce règlement souligne qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les frais d'utilisation des dépotoirs de La Nation seront augmentés.

Dorénavant, toutes les charges seront calculées à un prix de **0.65\$ du pied cube, avec un frais fixe minimum de 2.00\$**. Seuls les paiements effectués par Interac seront acceptés aux dépotoirs de La Nation. Si le paiement ne peut être effectué sur place, une facture sera envoyée à l'utilisateur et un **frais additionnel administratif de 4.00\$** sera ajouté à la facture.

Les frais d'utilisations ont été augmentés pour les raisons suivantes.

- L'augmentation du prix du carburant, les coûts d'exploitation de l'équipement pour enfouir les déchets et le maintien du site.
- Tous les sites ont besoin de matériaux pour recouvrir les déchets. Nous devons donc transporter de la terre, du sable et de la pierre, ce qui entraîne des coûts de carburant énormes pour les camions.
- Le service de déchiquetage des branches et des arbustes, un service gratuit pour les résidents, coûte de plus en plus cher à la municipalité
- Le service des déchets ménagers dangereux est un grand succès et c'est grâce aux résidents que nous recyclons un grand nombre de ces produits. Avec l'aide des utilisateurs du service, nous sommes en mesure d'éviter ce type de produits de se retrouver dans nos sites d'enfouissement. Par conséquent, le coût de fonctionnement augmente et nous recevons moins de subventions du gouvernement, ce qui se traduit par un surplus de dépenses.



- En plus des opérations, nous devons continuer à tester les eaux souterraines pour nous assurer que nous ne polluons pas la nappe aquatique. Cet échantillonnage est effectué trois à quatre fois par an. L'achat de produits et le coût de la location de matériel augmentent considérablement, ce qui entraîne une hausse des dépenses.
- Les autres dépenses liées à l'exploitation comme la tonte du gazon, l'ajout de roches sur la route d'entrée, l'ajout de calcium liquide pour éviter les nuages de poussière, l'entretien de l'infrastructure par des réparations mineures, l'installation d'une signalisation adéquate, etc.
- Le coût administratif augmente avec la hausse du prix du courrier, du papier, des enveloppes et des carnets de factures.

Pour des détails additionnels :

Daniel R. Desforges

Gérant des infrastructures environnementales, 613-764-5444 poste 222

drdesforges@nationmun.ca



MUNICIPALITÉ | MUNICIPALITY
www.NationMun.ca

958, route 500 Ouest / West, Casselman ON K0A 1M0
T 613.764.5444 F 613.764-3310